



## Un peu de positif, faire lettre au maire pour compliments

Par **Iianavan**, le **22/02/2011** à **16:18**

Bonjour,

Après avoir vu 5 assistantes sociales qui ne m'ont pas aidées, je suis tombé sur une assistante sociale qui m'a aidée sur 3 points, qui a prit en charge ma demande de logement auprès de tous les offices, qui a fait un excellent travail, à l'inverse de toutes les autres personnes que j'ai vu en 3 mois.

Je voudrais envoyer une lettre au maire pour faire l'éloge de cette assistante sociale dans sa fonction, je fais ça à chaque fois que quelqu'un se démarque dans son travail (jusqu'à présent dans le support de vente en ligne), mais je ne sais pas rédiger de lettre à un maire.

Quelqu'un peut m'aider, ou peut être que quelqu'un a un modèle de lettre simple ?

Merci et bonne journée.

Par **Marion2**, le **22/02/2011** à **17:08**

Une Assistante Sociale ne dépend pas de la mairie, mais du Conseil Général.  
Donc, inutile de faire un courrier au Maire.

Je suis quand même très étonnée que vous ayiez vu 5 AS !!! Où êtes-vous donc allé les chercher ?

Par **mimi493**, le **22/02/2011** à **17:53**

[citation]Une Assistante Sociale ne dépend pas de la mairie, mais du Conseil Général.  
[/citation]

uniquement si c'est une AS du conseil général ! Les AS peuvent travailler partout que ce soit en organisme public (conseil général, école, CAF, sécu, MDPH, commune etc.) qu'en organisme privée (associations)

Par **Marion2**, le **22/02/2011** à **18:13**

Les AS qui travaillent au sein des communes, dépendent du Conseil Général.

Ce ne sont pas les AS de la CAF, ni des écoles, ni de la Sécu qui peuvent aider pour la recherche d'un logement.

Par **mimi493**, le **22/02/2011** à **18:18**

En fait, les AS du CG, chez moi, elles ne travaillent pas au sein de la commune. Elles sont complètement séparées (local du CG indépendant ailleurs). J'ai aussi vu des communes employant des AS au CCAS.

On ne sait pas trop où il a vu une AS, ni même si c'était une AS car certains employés de CCAS sont très pointus et sont capables de gérer des dossiers difficiles avec brio, sans pour autant être AS

Par **lianavan**, le **22/02/2011** à **19:15**

J'apprécie d'avoir eu autant de réponses.

Les 5 assistantes sociales, je les ai eu dans deux villes différentes, Mérignac (+le Bouscat) et Talence.

Pour le maire, c'est l'assistante sociale qui m'a répondu pour rire "vous allez faire un courrier au maire ? :)".

Cette assistante sociale travaille à la mairie, à la MDSI de Talence.

Finalement je dois l'adresser à qui mon courrier ? :)

Par **Marion2**, le **22/02/2011** à **19:26**

Vous avez raison mimi.

Dans mon département, , les AS du Conseil Général travaillent au sein des communes et travaillent parfois (le moins souvent possible, elles n'aiment pas) en collaboration avec le CCAS, mais elles ont leurs propres locaux, en dehors de la Mairie.

Les AS ne sont pas des employées de Mairie, elles peuvent travailler dans les locaux de la Mairie, mais ça se limite là.

Elles peuvent également assister à quelques réunions au sein de la mairie.

Par **mimi493**, le **22/02/2011** à **19:28**

MDSI ? Je ne connaissais pas, et en cherchant, j'ai l'impression que ça n'existe qu'en Gironde. Possible que ce soit une initiative du conseil général de Gironde.

Par **Marion2**, le **22/02/2011** à **19:31**

MDSI, ce sont des maisons d'insertion. Elles dépendent du Conseil Général.

Il y a une MDSI chez moi (elle date de bientôt 2 ans)

Donc envoyez votre courrier au Conseil Général.

Par **mimi493**, le **22/02/2011** à **19:50**

et au directeur de la MDSI en question

Par **lianavan**, le **22/02/2011** à **20:08**

Génial merci. :)

Sans vouloir abuser, vous savez où je peux trouver un modèle de lettre, histoire qu'elle ne finisse pas bêtement à la poubelle ?

Merci.

Par **mimi493**, le **23/02/2011** à **14:15**

Il n'y a pas de modèle de lettres, vous en faites une COURTE (une tartine ne sera pas lue), concise et sobre.

Par **lianavan**, le **23/02/2011** à **19:01**

Encore une fois merci mimi.

Sans vouloir vous lécher les bottes, je passerais presque des heures à lire ce forum tellement que vous le rendez intéressant avec vos réponses (Marion aussi), pourtant le juridique n'est pas mon domaine...